REGLEMENT GENERAL « JEU INTERNET VIRGIN RADIO » ADDITIF N° 73

La SAS Europe 2 Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet VIRGIN RADIO » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 12 mars à 10h00 au 18 mars 2018 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

• pour l'application de l'article 4 :

Il s'agit d'un jeu avec question.

Le nombre de participation autorisée par participant pour la Période de Jeu est de 1 (une).

La question et la bonne réponse correspondante sont détaillées en annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.

• pour l'application de l'article 5 :

1 participant sera tiré au sort parmi les inscrits ayant répondu correctement à la question et sera déclaré gagnant.

• pour l'application de l'article 6 :

Détail du lot :

➤ 1 lot « 1 jeu « FRANTICS » » d'une valeur unitaire de 19 euros.